



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**LE 1^{ER} AVRIL 2025 A 18 HEURES
A MAISON DU PAYS A SERVIES**

Etaient présents :

Brousse : M. Mathieu Fau - **Carbes :** M. Jérôme Ourcet - **Cuq :** M. Christian Montagné - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi - **Fiac :** Mme Judith Ajchenbaum, Mme Claudine Frassin - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle, M. Philippe Laroche - **Lautrec :** M. Thierry Bardou, M. Thierry Daguzan, Mme Laurence Bonnassieux - **Montdragon :** M. Gilbert Vernhes - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Prades :** M. Marc Curetti - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Genest de Contest :** M. Jean-Jacques Ayrat - **Saint-Paul-Cap-de-Joux :** M. Laurent Vandendriessche , Mme Christine Valéro - **Serviès :** M. Denis Barbera - **Teyssode :** M. Francis Moulet - **Vénès :** M. Christian Galzin, M. Christophe Albert – **Vielmur-sur-Agout :** Mme Catherine Rabou, Mme Nathalie Armengaud, M. Alain Gayraud - **Viterbe :** Mme Martine Kazimierczak.

Etaient absents et excusés :

Cabanès : M. Albéric Criquet - **Damiatte :** M. Frédéric Molières (Excusé) - **Fréjeville :** M. José Nunes - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou (Excusé) - **Laboulbène :** M. Didier Viala (Excusé) - **Lautrec :** M. Dominique Ramuscello (Excusé) - **Magrin :** M. Bernard Viala – **Missècle :** M. Laurent RICARD (Excusé) - **Moulayrès :** M. Laurent BAZART (Excusé) - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Saint-Julien-du-Puy :** M. Eric Mazars - **Vielmur-sur-Agout :** M. Karim Chiha (Excusé).

Secrétaire de séance : Christian MAZARS

Ordre du jour :

- Marchés publics : Environnement - Attribution du marché de conception réalisation d'ombrières et de toitures photovoltaïques sur deux sites de la CCLPA
- Marchés publics : Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec
- Questions diverses

I - Marchés publics : Environnement - Attribution du marché de conception réalisation d'ombrières et de toitures photovoltaïques sur deux sites de la CCLPA

Monsieur le Président rappelle que la CCLPA a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques et des ombrières sur le site de la Maison du Pays à Serviès ainsi que sur le site des Services Techniques à Lautrec. Le projet a été arrêté sous la forme d'un marché de conception-réalisation. L'utilisation de l'ouvrage conditionne la conception, la réalisation et la mise en œuvre de la structure et exige de faire appel aux moyens et à la technicité propre des opérateurs économiques.

Le marché à procédure adaptée a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 février 2025. Le marché est divisé en une tranche ferme et en tranches optionnelles.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :

- Valeur technique 60 %
- Prix global de la prestation 40 %

4 offres ont été réceptionnées dans les délais. Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont choisi, lors de la séance du 25 mars 2025, de proposer de retenir l'offre de la société COURANT NATUREL 668, Avenue des frères Lumières 81580 SOUAL pour un montant :

- Tranche ferme : 478 094,50 € HT
- Tranche optionnelle 1 « Installation d'un éclairage sous les ombrières » : 8 000 € HT
- Tranche optionnelle 2 « Bornes de recharges » : 3 400 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution du marché de conception-réalisation d'ombrières et de toitures photovoltaïques sur le site de la Maison du Pays à Serviès et sur le site des services techniques à Lautrec à la société COURANT NATUREL domiciliée 668, Avenue des frères Lumières 81580 SOUAL comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Energies Renouvelables,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. CURETTI demande si le contrat est verrouillé avec ENEDIS, concernant le tarif.

M. BARDOU indique que le tarif est verrouillé, le contrat n'est pas encore signé car l'entreprise n'est pas trouvée. Le tarif est de 13 cts. Il conseille de le faire au plus vite pour avoir les retours rapidement et ainsi bénéficier des négociations effectuées auparavant, avant que ça chute.

M. CURETTI précise qu'aujourd'hui on est à 5 cts. Il précise de s'assurer du tarif du rachat car aujourd'hui, ils reviennent sur des décisions déjà prises.

II - Marchés publics : Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Commune de Lautrec en vue de la réalisation du projet « pôle de santé »,

Vu la délibération n°2024/01 du 6 février 2024 relative au plan de financement du projet de création d'un Pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Vu la délibération n°2024/111 du 15 octobre 2024 portant modification du plan de financement du projet,

Vu la délibération n°2024/112 du 15 octobre 2024 autorisant le lancement du marché de travaux du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Monsieur le Président informe qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 23 janvier 2025 concernant la construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec. Le marché comporte 13 lots et est passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :

- Valeur technique 60 %
- Prix global de la prestation 40 %

66 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont choisi, lors de la séance du 25 mars 2025, de proposer de retenir les offres suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
1 - Terrassement - voirie - réseaux divers - espaces verts	SARL BARDOU ET FILS - Lieu-dit Ganaussac RN 126 81580 CAMBOUNET SUR LE SOR	69 677,38 €
2 - Fondations spéciales	GASPARINI PUIITS - 6 chemin de Rebel 31180 CASTELMAUROU	26 803,40 €
3 - Gros œuvre	SARL PMA -ZI La Baute Espace Monaco 81990 LE SEQUESTRE	220 000 €
4 - Charpente métallique	MIRAMOND MASSOL - ZA du Chirou 82160 CAYLUS	49 145,02 €
5 - Couverture et habillage	SAS BMC - 405 rue Pierre Compte ZA de Péchnauquié 31340 VILLEMATIER	68 820,33 €
6 - Menuiseries extérieures	REY ALU - 16 avenue Dom Romain Banquet 81110 DOURGNE	88 248,65 €
7 - Cloisonnement - faux plafond	SARL MONTAGNE PLAQUISTE - ZI de la Pomme 7 chemin de la Pomme 31250 REVEL	83 442,68 €
8 - Menuiseries intérieures	GALINIER SAS - 6 chemin d'Aupillac – 81200 AIGUEFONDE	18 908,18 €
9 - Carrelage - faïences	CONCEPT CARRELAGE - 40 rue Jean le rond d'Alembert 81000 ALBI	30 500 €
10 - Revêtements de sol souple	SARL REY SOL CONFORT - 43 rue de la Marguerite 81600 GAILLAC	13 763,98 €
11 - Peintures - Nettoyage final	SAS LACOMBE - 3 avenue George Clémenceau 81600 GAILLAC	14 753,80 €
12 - Electricité - courants forts - courants faibles	FG ELEC - 9 Ter Chemin de quintal 81600 GAILLAC	55 349 € (offre de base + Prestation supplémentaire éventuelle)
13 - Chauffage - Ventilation - Rafrachissement - Plomberie - Sanitaire	SAS NICOLAS RAHOUX - 40 avenue Franchet d'Esperey 81000 ALBI	123 876,44 €

Après en avoir délibéré, la Conseil de Communauté, l'unanimité :

- décide d'attribuer les 13 lots du marché de travaux de construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec aux entreprises indiquées ci-dessus, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, pour un montant total de 863.288,86 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. BARDOU indique qu'il y a une baisse de près de 300.000 € par rapport au prévisionnel. Ce qui est une très bonne nouvelle.

M. CURETTI demande si cela va diminuer le prix de location annoncé.

M. BARDOU suppose que oui. Que les 20 € du m² annoncés ne seront pas dépassés. Nous sommes dans l'attente du retour de la notification de subvention du Département et le calcul pourra être refait.

M. CURETTI demande si tous les locaux sont réservés à ce jour.

M. BARDOU indique qu'il manque un médecin et des dentistes à trouver. Nous avons déjà rencontré 4 professionnels intéressés. C'est en cours.

- Questions diverses

Néant

Le Président,
Thierry BARDOU



Le Secrétaire de séance,
Christian MAZARS

